

Carte Nationale d'Identité (e-CNI)

Dernière mise à jour le 29 juin 2021



Toute demande déposée à Six-Fours-Les-Plages doit être retirée par l'intéressé(e) dans un délai de 3 mois dès réception du SMS

Comment faire une demande de e-CNI ?

Les demandes de e-CNI doivent d'abord être saisies :

- soit sur le site www.ants.gouv.fr ⇒ pré-demande : **solution conseillée** car plus rapide ensuite ;
N.B. : dans ce cas, lors de votre venue en mairie, il faudra **impérativement** présenter :
 - soit le récapitulatif de cette pré-demande
 - soit le code de votre pré-demande
 - soit vos identifiants et mot de passe ANTS, afin de récupérer les informations saisies au préalable
- soit sur le formulaire cartonné disponible auprès de votre mairie de domicile.

N.B. : DANS LES DEUX CAS, les **dates et lieux de naissance de vos parents** vous seront demandés.

Puis, une fois cette première démarche effectuée, il vous suffit de **prendre RDV** au 04 94 34 93 32.

Rendez-vous le/...../....., àh.....



Présence **obligatoire** des demandeurs majeurs & mineurs de plus de 12 ans au dépôt **ET** au retrait.
Présence **obligatoire** des demandeurs mineurs de moins de 12 ans au dépôt **uniquement**.

Quelles pièces dois-je fournir ?

POUR TOUT TYPE DE DEMANDE (première demande, renouvellement, perte, vol...)

1 justificatif de domicile daté de moins d'1 an (original + copie **ou** 1 impression de facture internet) :
facture d'eau, d'électricité (**pas d'attestation de contrat**), téléphone, avis d'imposition, attestation d'assurance habitation...

Cas particulier : si vous ne possédez pas de justificatif de domicile à votre nom :

↳ faire compléter et signer l'attestation d'hébergement disponible à l'accueil de la mairie et/ou sur le site www.ville-six-fours.fr ⇒ Mairie ⇒ Démarches + joindre à cette attestation :

- le justificatif de domicile aux nom et adresse de l'hébergeant (original + copie)
- la copie de la pièce d'identité de l'hébergeant

1 photographie de moins de 6 mois à ne pas découper (photographe conseillé)

Pour les hommes/femmes portant **déjà** un nom d'usage par mariage : votre **livret de famille** (original) +

- 1 copie de la **page mariage** si vous êtes marié(e)
- 1 copie des **pages mariage et décès** si vous êtes veuf(ve)

Pour les hommes / femmes portant **pour la première fois** un nom d'usage par mariage: votre **acte de mariage** (original) de moins de 3 mois,

Cas particulier : si vous êtes divorcé(e) et que vous portez toujours le nom de votre ex-époux(se), fournir :

- soit le jugement de divorce mentionnant l'autorisation d'user du nom de votre ex-époux(se)
- soit une attestation signée de votre ex-époux(se) vous autorisant à user de son nom + une copie de sa pièce d'identité

COMEDDEC

OUI

NON

EN CAS DE PERTE OU DE VOL 25 € de timbres fiscaux

Dans les deux cas (perte ou vol) :

soit votre passeport biométrique en cours de validité (original + copie p 2 et 3)

soit votre acte de naissance original de moins de 3 mois

En cas de perte → déclaration à établir **en mairie**

En cas de vol → déclaration à établir au commissariat de **Police Nationale** ou à la **Gendarmerie** . Dans ce cas, vous devrez nous fournir l' **original et la copie** de la déclaration de vol.

POUR UNE PREMIERE DEMANDE démarche gratuite

soit votre passeport biométrique valide ou périmé depuis moins de 2 ans (original + copie p 2 et 3)

soit votre acte de naissance original de moins de 3 mois

POUR UNE DEMANDE DE RENOUELEMENT démarche gratuite

votre **ancienne CNI (originale + copie recto / verso)**

uniquement si la date de péremption de votre CNI est antérieure au 1^{er} janvier 2014 :

soit votre passeport biométrique valide ou périmé depuis moins de 2 ans (original + copie p 2 et 3)

soit votre acte de naissance original de moins de 3 mois

N.B. : Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les cartes d'identité sécurisées (plastifiées) délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

POUR LES MINEURSen plus des pièces nécessaires

N.B. : Les mineurs doivent être **accompagnés** de leur représentant légal.

N.B. : La **taille** des mineurs sera demandée lors de l'établissement de la demande.

la pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport) **du parent signataire** (originale + copie)

+ le livret de famille (original + copie des pages parents et naissance concernée)

OU l'acte de naissance du mineur, au format papier et daté de moins de 3 mois

N.B. : Si aucun des deux parents ne possède de pièce d'identité valide, la demande de CNI de leur enfant ne pourra être traitée.

Pièces recommandées :

jugement ou convention de garde

en cas de garde alternée, **si vous souhaitez mentionner 2 adresses :**

les justificatifs de domicile des deux parents (originaux + copies)

la pièce d'identité valide (CNI ou passeport) du parent signataire (originale + copie)

la pièce d'identité (CNI ou passeport) du 2^{ème} parent (copie uniquement)

Les dossiers incomplets ne seront ni traités, ni conservés par nos services.